

Communiqué de presse,  
Lyon, le 13 septembre 2018

## DÉPLOIEMENT DE LA MAISON MÉTROPOLITAINE D'INSERTION POUR L'EMPLOI

### Un interlocuteur unique auprès des entreprises pour une offre de services plus efficace en faveur des demandeurs d'emplois

---

Chef de file de l'insertion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la Métropole de Lyon, dans le cadre de son Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2016-2020, développe ses actions auprès des personnes éloignées de l'emploi. Parmi elles, le déploiement sur l'ensemble du territoire d'une maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi. Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, cette nouvelle organisation va permettre d'harmoniser les missions et dispositifs des différents acteurs du territoire. L'objectif : mieux répondre aux besoins des entreprises et faciliter le retour à l'emploi des personnes qui en sont éloignées grâce à une action plus lisible et efficace.

Aujourd'hui, ce sont 18 communes (*Bron, Chassieu, Corbas, Décines-Charpieu, Feyzin, Givors, Grigny, Irigny, Lyon, La Mulatière, Meyzieu, Neuville-sur-Saône, Rillieux-la-Pape, Saint-Fons, Saint-Priest, Vaulx-en-Velin, Vénissieux, Villeurbanne*) qui rejoignent cette structure partenariale élaborée sous le modèle juridique d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP), modèle éprouvé pour son efficacité par la Maison Lyon pour l'Emploi qui pré-existait à la Ville de Lyon.

À travers ce GIP, l'ensemble des acteurs publics - Métropole de Lyon, État, Pôle Emploi, la Région Auvergne Rhône-Alpes, la Ville de Lyon et les communes ayant souhaité le rejoindre - mutualiseront leurs compétences et leurs missions pour un meilleur accès à l'emploi.

#### Une nouvelle offre de services coordonnée avec les acteurs du territoire

Cette nouvelle structure aura pour mission de développer la relation auprès des entreprises pour accélérer le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées et notamment les bénéficiaires du RSA. Elle interviendra sur le déploiement de deux objectifs majeurs inscrits dans le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e 2016-2020) :

- **Enrichir la relation avec les entreprises du territoire et les mobiliser en faveur de l'emploi des publics les plus éloignés.** Cette structure jouera un rôle de prospection conduit par les Chargés de Liaison Entreprises - Emploi (les CLEE) et mènera des actions visant à redynamiser le lien entreprise-emploi initialement créé.  
Elle portera notamment la réussite de l'objectif de « La Charte des 1 000 entreprises engagées pour l'insertion et l'emploi », favorisera les actions incitatives au recrutement dans les filières en tension du territoire ou sollicitera les entreprises dans le cadre de clauses d'insertion dans les marchés publics et privés.
- **Coordonner les différents acteurs du territoire pour proposer une offre de service plus lisible** pour mieux préparer les demandeurs à leur retour à l'emploi et répondre à l'offre d'insertion élaborée avec l'entreprise. L'animation de la communauté des professionnels sera faite par

des coordonnateurs territoriaux déployés sur l'ensemble du territoire. Cette animation favorisera la proximité entre les acteurs, les entreprises et les demandeurs d'emploi. Les coordinateurs auront pour missions de dynamiser les parcours et de créer les conditions optimales d'un partenariat efficace où les dispositifs et les outils d'accompagnement seront en adéquation avec les nouveaux besoins des bénéficiaires.

### **Le Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi 2016-2020 : la Métropole de Lyon s'engage et va au-delà des compétences légales**

Depuis l'adoption le 10 décembre 2015 du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'emploi (PMI'e) 2016-2020, la Métropole de Lyon s'est engagée, à travers de nombreuses actions, à faciliter l'accès à l'entreprise aux publics les plus éloignés de l'emploi, tout en développant son offre de service en direction des entreprises. L'objectif : faire de l'insertion un des outils de son développement local.

#### **Ce programme se décline au travers de 3 grands objectifs :**

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires du RSA
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

À travers le PMI'e, la Métropole a aujourd'hui toute légitimité vis-à-vis des acteurs de l'entreprise et parvient à les mobiliser en multipliant leurs engagements sur le territoire : la signature de « La Charte des 1 000 », la formation de référents en matière d'insertion, le développement d'outils d'accompagnements, la création d'expérimentations, etc.

#### **LE PMI'e EN CHIFFRES :**

- **642** entreprises engagées aux côtés de la Métropole pour l'insertion et l'emploi
- **872** engagements réalisés par ces mêmes entreprises au profit de **4212** personnes
- **9** chargés de liaison entreprise emploi (sur 12 en prévisionnel) qui ont pour objectif de déployer une nouvelle offre de service sur les territoires et de renforcer le lien à l'entreprise dans une dynamique insertion
- **260 463** heures d'insertion dans les marchés de la Métropole soit **162** équivalents temps plein dont **81 787** heures dans le cadre de marchés réservés d'insertion
- **900** RDV d'affaires qualifiés organisés entre entreprises ordinaires et entreprises du secteur ESS
- **39 600** foyers allocataires du RSA pour lesquels un accompagnement adapté est proposé
- **400** professionnels formés et accompagnés dans une dynamique de meilleure compréhension du PMI'e, du cadre légal, du monde de l'entreprise